

REPUBLIQUE FRANCAISE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT GENIEZ O MERLE(Corrèze)

Dimanche 05/12/2021

L'an deux mil vingt un, le cinq décembre, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de STGENIEZOMERLE se sont réunis en Mairie en séance ordinaire sous la présidence de M.LIONEL JEAN, Maire

M.LE MAIRE ouvre la séance à 09H30 et procède à l'appel des membres du Conseil Municipal

PRESENTS : LIONEL JEAN-VONTRAT ANDRE-BOYER MAXIME-CHRISTINE AIGUEPERSE-GUBERT NATHALIE

EXCUSEE ABSENTE : JURBERT MFRANCE (pouvoir LIONEL JEAN)

ABSENTE : SARAH CHAUZEIX

A l'unanimité, M.BOYER MAXIME est désigné secrétaire de séance par le Conseil Municipal

**1°)** Approbation à l'unanimité du compte -rendu du conseil municipal du 01/10/2021

**2°)** Mr le Maire demande le rajout de deux points à l'ordre du jour :

- transfert des données cadastrales de la communauté de communes à la commune : La communauté de communes se chargera dorénavant de transférer aux communes les mises à jour cadastrales.
- budget communal 2022 et Service de l'eau : Mr Le maire demande la possibilité d'engager des dépenses d'investissements avant le vote du budget 2022.  
Approuvé à l'unanimité.

**3°)** Un point est fait sur la trésorerie de la commune, qui s'élève à 206 000 € actuellement avant paiement des travaux de voirie 2021 et perception de la DETR.

4°) Formalisation du tableau des effectifs communaux – il s'agit d'une obligation réglementaire pour la trésorerie et le centre de gestion 19 – La commune dispose de deux fonctionnaires à temps plein.

5°) Le conseil municipal se réunira deux fois au printemps pour déterminer les lignes directrices de gestion.

6°) Participation de la commune au financement de la santé et de la prévoyance de ses agents au 01 janvier 2022 : Mr le maire propose de porter la participation de la commune à 40€ bruts par mois : 25 € bruts pour la mutuelle de ses agents et 15 € bruts pour la prévoyance maintien de salaire. Approuvé à l'unanimité

7°) Maintenance du parc d'extincteurs.

La commune disposait jusqu'à présent de 17 extincteurs, chiffre revu à la baisse suite à la prise en charge des extincteurs se situant sur le site des Tours de merle par la communauté de communes. Un devis a été demandé à l'entreprise Bouvier afin de comparer avec le titulaire du marché actuel attribué à l'entreprise Sicli. L'entreprise Bouvier est retenue.

Approuvé à l'unanimité

8°) Matériel de voirie : Mr le maire propose au conseil municipal l'achat d'une lame étrave de déneigement ainsi que d'une sableuse en remplacement du matériel actuel vétuste et qui n'est plus aux normes de sécurité pour un montant de 9576euros ttc

Une aide départementale est sollicitée à hauteur de 40%/HT, soit 3192€

Approuvé à l'unanimité

## 9°) Budget service de l'eau 2022

Projet d'usine de traitement de l'eau de la communauté de commune:

- Prix de vente 2022 de l'eau potable aux abonnés: Comme décidé lors du conseil municipal du 29/11/2020, le prix 2022 est revu à la hausse de 0.11ct € et sera porté à 1.22€ le m3. La location compteur est inchangée 24€

Approuvé.

Explication faite au conseil municipal sur le projet de la communauté de communes concernant le projet d'implantation d'une usine de traitement de l'eau de la rivière Dordogne qui viendrait alimenter en eau l'ensemble de la communauté de communes, pour le secteur Xaintrie Blanche à l'horizon 2030. Le conseil municipal et Mr le Maire rappelle son attachement à la ressource de proximité.

Explication de la loi NOTre, qui entent : une eau pour tous en quantité et à un prix égal pour tous.

Explication sur la gouvernance de l'eau qui sera inévitable au 1<sup>er</sup> janvier 2026 (plus de régie municipale)

Le conseil municipal réfléchi à une communication aux administrés

Après les relevés des compteurs, un calcul précis du prix de revient sera établi et communiqué aux abonnés.

## 10°) Questions diverses :

- Le relevé des compteurs d'eau aura lieu durant les mois de décembre 2021 et janvier 2022. Approuvé
- Suite à un incendie de leur chalet sis Moulin de Lacombe début décembre, le couple est logé de façon temporaire dans le logement Ecole. Une indemnité sera demandée si l'assurance du couple la prend en charge. Les charges, chauffage, eau, électricité et loyer, sont estimées à 450 euros par mois. Approuvé.

- Voirie 2022 : la deuxième phase de travaux en enrobé pour une distance de 800m est validée d'Ensagnac à l'entrée de Chassagne.
- Eclairage public CRTE (contrat de ruralité de relance et transition écologique) : le boîtier d'éclairage du village du Giberteil va être remplacé. Les derniers boîtiers seront prix en charge par la FDEE19 courant 2022.
- Arbre de Noël 2021 : A la date du conseil des doutes sont émis sur la tenue de l'arbre de Noël : Mr Le Maire et ses adjoints s'adapteront sur le maintien ou non de la soirée ainsi que sur les mesures sanitaires qui y seront appliquées selon les annonces préfectorales ou gouvernementales.
- La licence IV du restaurant « La vieille Auberge » a été proposée à l'achat à la commune.  
Au regard de la pénalisation sur l'attractivité de la commune que la perte de cette licence pourrait engendrée, le Maire peut en demander le rachat. Le Conseil Municipal en prend acte.

Fin du conseil et levée de séance à 12H30.

Le MAIRE

M. Lionel JEAN



Le SECRETAIRE DE SEANCE

M. Maxime BOYER